Votre interlocuteur
M. Oceane PERET
Péret Patrimoine EI
+33641040037
contact@peretpatrimoine.com

PÉRET PATRIMOINE



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Préambule — Objet et portée du présent document

Vous avez choisi, ou êtes sur le point de confier, la mission de vous assister à un ***professionnel réglementé et contrôlé****. À ce titre, notre cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires (****ORIAS****), adhère à une association professionnelle agréée et est placé sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et/ou de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), selon les services concernés.*

Le présent ***Document d'Entrée en Relation (DER)*** *vous est remis préalablement à toute prestation de conseil. Il a pour objet de vous présenter, en toute transparence, notre identité, nos statuts réglementaires, nos modes de rémunération, la nature des services proposés, le traitement des éventuels conflits d'intérêts ainsi que les modalités de réclamation et de médiation.* ***Nous vous invitons à conserver l'ensemble des éléments figurant dans ce document et à les garder en mémoire pendant toute la durée de notre relation****, ceux-ci définissant le cadre et les conditions de notre intervention.*

La qualité et la pertinence de nos recommandations dépendent directement de l'exactitude des informations que vous nous communiquez. *Nous sommes en effet tenus, par la réglementation, de recueillir une connaissance précise de votre situation patrimoniale, familiale, professionnelle et fiscale, de vos connaissances et de votre expérience en matière financière, de vos objectifs ainsi que de votre tolérance au risque, afin de vous proposer des solutions adaptées.*

En conséquence, ***vous vous engagez à nous fournir des informations exactes, complètes et actualisées****, et à nous signaler sans délai toute évolution significative de votre situation susceptible d'influer sur nos préconisations (changement de situation familiale, professionnelle, patrimoniale, fiscale, ou modification de vos objectifs et de votre profil de risque). À défaut, notre capacité à vous conseiller*

utilement et la responsabilité attachée à nos recommandations s'en trouveraient affectées, dans les conditions précisées au paragraphe ci-après.

VOTRE CONTACT

M. PERET Oceane
Péret Patrimoine EI
17 rue Nationale
63130 Royat

Téléphone : **+33641040037**
Email : **contact@peretpatrimoine.com**

INFORMATIONS

Péret Patrimoine EI

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers sous la forme d'entreprise individuelle, immatriculé au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 900 567 413, dont le siège social est situé 17 rue Nationale 63130 Royat (FRANCE).

06 41 04 00 37
contact@peretpatrimoine.com
https://www.peretpatrimoine.com/

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21007081.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

N° ORIAS : N°21007081

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD
Numéros de polices : 127 128 672

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE	600 000€	600 000€
CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALYCOM	Girardin	Mandat	Commissions sur primes commissionnables
3 COLONNES	Société Coopérative d'Intérêt Collectif	Contrat d'apporteur d'affaires	Commissions
ALDERAN	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
ALTIXIA REIM	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
CORUM	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
FIDUCIAL	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
HORIZON AM	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
INTERGESTION	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
INTERINVEST	Entreprise d'Investissement	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
KYANEOS	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
NORMA CAPITAL	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription
THEOREIM	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de la commission de souscription

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

ASSURANCE

Mandataire

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21007081.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie d'intermédiaire : courtier de type B.

Catégorie B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Les partenaires n'ont pas de lien financier avec le cabinet. Aucune société ne détient de droit de vote au capital du cabinet Péret Patrimoine.

Péret Océane fournit un service de recommandation personnalisée permettant d'expliquer au Client en quoi, parmi différents contrats ou différentes options d'investissement au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options sont plus adéquats à ses exigences et besoin et en particulier plus adaptés à sa tolérance aux risques et à sa capacité à subir des pertes (conseil de niveau 2).

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°21007081

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD
Numéros de polices : 127 128 672

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Assurances	1 500 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Wealins	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur en-cours
ODDO BHF	Société de Gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur en-cours
VIE PLUS	Assureur	Protocole	Commission et rétrocession sur en-cours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CNP ASSURANCES	Assureur	Convention de partenariat courtage	Commission et rétrocession sur en-cours
MURANO	COURTIER EN ASSURANCES	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur en-cours
SWISSLIFE	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur en-cours
APRIL	COURTIER EN ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions sur primes commissionnables
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur en-cours
Digital Insure	COURTIER EN ASSURANCES	Convention de courtage	Commissions sur primes commissionnables
ERES	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur en-cours
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur en-cours
MMA	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur en-cours

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

Mandataire en opération de banque et en service de paiements (MOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21007081.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire : courtier, mandataire à titre non exclusif ou mandataire d'IOBSP
En matière de service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

- Péret Patrimoine EI propose un service de conseil indépendant dont la recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché
- Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

Les partenaires n'ont pas de lien financier avec le cabinet. Aucune société ne détient de droit de vote au capital du cabinet Péret Patrimoine.

N° ORIAS : N°21007081

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD
Numéros de polices : 127 128 672

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement	600 000€	800 000€

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

Agent immobilier

Carte T N° CPI630220240000000018 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme sans détention de fonds.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Grille d'honoraires de vente

Tranche de prix net vendeur	**Honoraires TTC (maximum)**
Jusqu'à 100 000 €	Forfait : 5 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	7,0 %
De 200 001 € à 350 000 €	5,0 %
De 350 001 € à 600 000 €	4,0 %
De 600 001 € à 1 000 000 €	3,5 %
Au-delà de 1 000 000 €	3,0 %

Carte T : N°CPI630220240000000018

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD
Numéros de polices : 127 128 672

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transaction sur immeubles ou fonds de commerce	600 000€	600 000€

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen

Branche Médiateur de l'AMF (Autorité de Marchés Financiers)
17,Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02
FRANCE
Site Internet: https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modesdesaisine.html

Pour les activités d'assurance

SAS CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
27 Avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND
FRANCE
Site internet : https://www.cnpm-mediation.org/

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

SAS CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
27 Avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND
FRANCE
Site internet : https://www.cnpm-mediation.org/

RÉMUNÉRATION

J'exerce mon activité de conseil en gestion de patrimoine en qualité de conseiller non indépendant au sens de la réglementation.

Le montant des rétrocessions perçues et **le montant de la part des frais conservée par la société de gestion** sont indiqués en euros et en pourcentage dans le Rapport de Mission/d'Adéquation.

En cas de facturation d'honoraires, chaque mission fait l'objet d'une convention écrite préalable, avec un montant d'honoraires fixé à l'avance. Le contenu détaillé de la prestation et son périmètre sont précisés dans la lettre de mission et toute confusion avec la rémunération liée à la souscription de produits est exclue.

En cas de souscription d'un produit consécutive à une analyse facturée, le traitement des honoraires au regard des commissions perçues est précisé dans la lettre de mission (imputation ou non-imputation).

À ce titre, ma rémunération se compose :

1. **Commissions et rétrocessions**

 Je perçois des commissions et rétrocessions de la part des compagnies, sociétés de gestion et établissements partenaires dont je propose les solutions. Le montant de ces commissions, exprimé en euros et en pourcentage, ainsi que la part des frais conservée par le producteur, vous sont communiqués pour chaque solution recommandée, préalablement à toute souscription. Cette rémunération n'influence pas la qualité ni l'objectivité de mes préconisations, qui reposent sur l'analyse de votre situation et de vos objectifs, au sein d'une gamme diversifiée de partenaires. Ces commissions sont généralement issues des frais d'entrée (ponctuels) et de gestion (récurrents) des contrats ou des produits financiers souscrits par le client.
2. **Honoraires de conseil**

 Certaines prestations d'ingénierie patrimoniale font l'objet d'honoraires définis par écrit avant leur réalisation, selon la grille suivante (montants nets, TVA non applicable, art. 293 B du CGI) :

Service	Description synthétique	Tarif indicatif (net, TVA non applicable)
Aide à la déclaration fiscale	Préparation et vérification de votre déclaration d'impôt sur le revenu ou IFI	150 € / an
Bilan retraite complet	Reconstitution de carrière, projection, stratégie de rachat, arbitrage PER, etc.	2 000 €
Audit de régime matrimonial	Diagnostic, étude d'opportunité de changement, analyse civile et fiscale	1 800 €
Stratégie de transmission d'entreprise	Optimisation (Dutreil, donation, apport-cession, holding), simulations fiscales	5 000 €
Conseil en démembrement de propriété	Analyse, préconisation, valorisation, stratégie de donation ou transmission	2 500 €
Accompagnement IFI	Diagnostic de l'assiette, optimisation, stratégie de plafonnement	1 500 €
Mission de suivi patrimonial annuel	Revue périodique, actualisation du profil, rapport d'adéquation	1 500 €/an
Structuration immobilière (SCI, SCI à l'IS)	Choix du mode de détention, simulations, accompagnement statuts	3 000 €
Conseil expatriation / impatriation	Analyse résidence fiscale, obligations déclaratives, stratégie internationale	3 000 €
Optimisation de cession (titres, immobilier)	Calcul plus-values, choix abattements, stratégie de réinvestissement	2 500 €
Conseil LMNP / revenus fonciers	Choix du régime, calcul amortissements, optimisation déficit foncier	1 200 €
Stratégie d'investissement personnalisée	Allocation d'actifs, analyse diversification, étude performance/risque	2 500 €
Accompagnement à la philanthropie	Structuration de dons, création de fondation, optimisation fiscale	2 000 €

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

Service	Description synthétique	Tarif indicatif (net, TVA non applicable)
Audit de prévoyance et protection sociale	Analyse garanties, identification besoins, recommandations	1 200 €
Conseil en organisation patrimoniale familiale	Pactes familiaux, gouvernance, médiation patrimoniale	2 500 €

En tant que titulaire d'un Master 2 Comptabilité-Contrôle-Audit et justifiant de plus de 5 ans d'exercice dans la gestion de patrimoine, je bénéficie de la Compétence Juridique Appropriée (CJA) au sens de l'article 54 de la loi du 31 décembre 1971, me permettant de délivrer des consultations juridiques accessoires dans le cadre de mon activité. Les prestations de conseil proposées peuvent inclure, le cas échéant, des consultations juridiques accessoires relevant de la Compétence Juridique Appropriée (CJA), dans la limite de mon domaine d'activité et conformément à la réglementation applicable (art. 54 de la loi du 31 décembre 1971). Toute rédaction d'acte sous seing privé ou consultation juridique sortant de ce cadre sera orientée vers un professionnel du droit compétent.

Je mets en œuvre une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, disponible sur simple demande.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Comminucation par téléphone

La communication entre le conseiller et le client peut se faire par téléphone.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

DÉMARCHEURS

Le cabinet ne recours pas au démarchage.

RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Péret Océane selon les modalités suivantes :

- Par courrier à : 17 rue Nationale 63130 ROYAT
- Par courrier électronique à : contact@peretpatrimoine.com

Péret Océane s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Péret Océane s'engage à étudier avec sincérité et loyauté la demande du Client et agir au mieux de ses intérêts. Sans réponse satisfaisante de notre part, vous pourrez saisir un médiateur.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, Péret Océane est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le Client consent.

Législation et engagements :

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Péret Océane s'engage à :

- Collecter et traiter les données uniquement pour les finalités convenues avec le client.
- Préserver la sécurité et l'intégrité des données.
- Ne communiquer les informations qu'aux tiers nécessaires à l'exécution des prestations.
- Agir dans le cadre des exigences réglementaires.

Droits du Client :

Le Client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement :

- L'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires.
- La durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée.
- Leur rectification, leur effacement et leur portabilité.
- La limitation du traitement de ses données à caractère personnel.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

Responsable de traitement :

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de Péret Océane sont les suivantes :

- Nom : Océane Péret
- Email : contact@peretpatrimoine.com
- Adresse : 17 rue Nationale 63130 Royat
- RCS : 2023A00889 de Clermont-Ferrand

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à Océane Péret.

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J’autorise mon conseiller à m’envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J’autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client
Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller
Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026

MENTIONS LÉGALES

Péret Patrimoine EI - Océane Péret - 06 41 04 00 37 - 04 63 79 34 80 - Siren : 900567413 - RCS de Clermont-Ferrand - 17 rue Nationale 63130 Royat - Orias : n°21007081 www.orias.fr - Courtier en assurances (COA) - Conseiller en investissement financier (CIF) - Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) - Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Carte professionnelle n° : CPI63022024000000018 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme - Inscrit à la CNCEF Patrimoine - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile - Professionnelle MMA IARD N°127 128 672 conformes au Code des Assurances - www.peretpatrimoine.com - oceane-peret.cgp.site

©Wizio 2026 DER établi le 01/11/2026